

## Urgent - visa de travail et de l'immigration

Par awansher, le 09/09/2009 à 00:34

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un restaurant en France et j'ai carte de séjour (commerçant - pour 10 ans), j'ai proposé un emploi à une personne vivant au Pakistan et envoyer tous les documents à lui. Il a soumis pour visa à l'ambassade française au Pakistan. Ils ont refusé des visas et a déclaré que son certificat de naissance n'est pas valide. Ils ont exigé de lui de faire appel à un bureau situé à Nantes. Je ne sais pas ce qui est de ce bureau, il a donné son numéro de Boîte au postale seulement. Quelqu'un peut-il m'aider et me guider, que dois-je faire?? Merci de me répondre par email nadeemrasool@yahoo.fr ou awansher@gmail.com

## Par anais16, le 17/09/2009 à 20:23

Bonjour,

c'est le ministère à Nantes qui est chargé de la certification des actes d'état civil étrangers. Ce ministère particulier a un BP pour adresse, c'est normal.

Si le consulat a un doute, il faut effectivement le solliciter. Ne perdez pas de temps car cette procédure a des délais assez longs parfois.